



► ADMINISTRATION DU TRAVAIL

UN WEBINAIRE GLOBAL POUR PRÉPARER
LES RAPPORTS ET COMMENTAIRES POUR
L'ÉTUDE D'ENSEMBLE

14 décembre 2022

**Convention (n° 150) sur
l'administration du travail,
1978**

et recommandation (n° 158) sur
l'administration du travail, 1978

► **Convention n° 150: Quel est son but?**

Assurer l'**organisation et le bon fonctionnement** des systèmes d'administration du travail au biais de fonctions et responsabilités **bien coordonnées**

Convention n° 150: Qu'est-ce qu'elle envisage?

Les principales fonctions de l'administration du travail:

- ▶ Préparer, coordonner, administrer et évaluer la politique nationale du travail – en particulier, la politique nationale de l'emploi
- ▶ Ebaucher et mettre en œuvre les lois et les réglementations
- ▶ Analyser continuellement la situation des personnes qui ont un emploi, qui sont sans emploi ou sous-employées
- ▶ Offrir des services et des avis techniques aux employeurs, travailleurs et leurs organisations
- ▶ Préparer des politiques sur les relations internationales du travail



ilo.org

ilo.org

► **Convention n° 150: Qu'est-ce qu'elle envisage?**

Il s'agit d'un instrument flexible qui reconnaît que l'administration du travail revêt plusieurs formes

La convention préconise:

- Les ressources financières nécessaires et du personnel qualifié
- L'extension progressive de l'administration du travail afin de satisfaire les besoins du plus grand nombre de travailleurs

Convention n° 150: Qu'est-ce qu'elle envisage?

Le rôle central des organisations d'employeurs et de travailleurs:

La convention n° 150 requiert des accords pour assurer l'administration, des consultations, la coopération et des négociations entre les autorités publiques et les organisations d'employeurs et de travailleurs les plus représentatives

Les Etats Membres peuvent:

- Déléguer ou confier certaines activités d'administration du travail à des organisations d'employeurs et de travailleurs
- Réglementer certaines questions dans le domaine de la politique nationale du travail en faisant recours à la négociation directe entre les organisations d'employeurs et de travailleurs



ilo.org

ilo.org

► **Convention n° 150: Pourquoi est-elle importante?**

- Fournit un cadre pour une administration du travail efficace et durable
- Lutte contre la marginalisation de l'administration du travail dans le processus de prise de décision
- Rôle clé de l'administration du travail pendant les crises

► **Formulaire de rapport article 19**

pour l'étude d'ensemble sur
l'administration du travail

▶ Le formulaire de rapport: **Quel est le contexte?**

- ▶ Le formulaire de rapport a été approuvé par le Conseil d'administration lors de sa 344e session au mois de mars 2022, suite aux consultations tripartites informelles
- ▶ Il a été envoyé aux gouvernements en juillet 2022
- ▶ Il est disponible en format PDF et Word en trois langues
- ▶ Il reflète le contenu de la convention n° 150 et de la recommandation n° 158
- ▶ Les gouvernements qui ont ratifié la convention n° 150 et présentent des rapports en vertu de l'article 22 pour cette convention sont invités à envoyer le rapport au titre de l'article 19 *uniquement* en ce qui concerne la recommandation n° 158
- ▶ La date pour l'envoi du rapport est le **28 février 2023** pour les gouvernements (à envoyer à: NORM_REPORT@ilo.org) et le **30 juin 2023** pour les partenaires sociaux (à envoyer à: ORGS-CEACR@ilo.org)

► Le formulaire de rapport: Quels sont sa structure et son contenu?

Il y a 29 questions divisées en quatre parties principales:

1. Organisation et structure du système d'administration du travail
2. Consultation et participation des employeurs, des travailleurs et de leurs organisations au système d'administration du travail
3. Principales fonctions du système d'administration du travail
4. Perspectives

▶ **Le formulaire de rapport: Comment répondre aux questions?**

- ▶ Commencez à remplir le formulaire dans les délais prévus
- ▶ Lisez les questions du formulaire de rapport avec la convention et la recommandation
- ▶ Partagez la pratique de votre pays, y compris les éventuels défis
- ▶ Commencez à vous coordonner avec d'autres départements/bureaux bien à l'avance, si vous pensez qu'il est nécessaire d'obtenir des informations de leur part
- ▶ S'il existe un organisme national tripartite dans votre pays, insérez ce sujet à l'ordre du jour de la prochaine rencontre
- ▶ Contactez le spécialiste des normes internationales du travail de votre sous-région si vous avez des questions ou des doutes sur comment remplir le questionnaire
- ▶ Pour les gouvernements, n'oubliez pas de le communiquer aux organisations d'employeurs et de travailleurs



**L'assistance technique du
BIT**
sur l'administration du travail

▶ Le rôle de la branche LABADMIN/OSH

- ▶ Offrir un soutien technique et un renforcement des capacités avancés aux administrations du travail pour les assister dans la gouvernance du travail
- ▶ Aider à mettre en œuvre les principes des Nations Unies de bonne gouvernance pour le développement durable et les adapter aux caractéristiques spécifiques de l'administration du travail
 - Efficacité
 - Responsabilité
 - Inclusion

Moyens d'assistance technique dans le domaine de l'administration du travail

- ▶ Evaluations et support visant au renforcement de l'organisation et de la gestion des institutions
- ▶ Recherche dans le domaine de l'administration du travail abordant des questions sélectionnées d'intérêt commun
- ▶ Renforcement des capacités sur demande dans les différents secteurs de l'administration du travail

Evaluations

- ▶ L'objectif de l'évaluation est d'analyser et offrir des avis, sur la base des normes de l'OIT et de la pratique comparative
- ▶ Portée: structure organisationnelle, capacité analytique, gestion et développement des ressources humaines, tripartisme, coordination...

Recherche

- ▶ «L'administration du travail dans le cadre de la politique en temps d'incertitude, la pratique et les institutions»
- ▶ «Ministères du travail: analyse comparative, base de données, organigrammes»
- ▶ «L'administration du travail confrontée aux défis de gouvernance»
- ▶ En cours de préparation: document politique sur les politiques nationales du travail, étude sur les indicateurs d'efficacité de l'administration du travail

Renforcement des capacités

- ▶ Un ensemble de modules de formation sur l'administration du travail
- ▶ Académie sur l'administration du travail basée sur les modules de formation de l'OIT «Renforcement et reconfiguration de l'administration du travail»